

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 mai 2013**

CP 13/05-46

*L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.*

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES  
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.**

COMMUNES DE CASTELSAGRAT, GRAMONT, LAMAGISTERE, LAVIT DE LOMAGNE, LIZAC, MONTBARTIER, MONTRICOUX, SAINT PROJET ET COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD QUERCY LAFRANCAISE.

**I - RAPPEL**

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces programmes sont financés par la Région et par le Conseil Général. Ce dernier intervient à hauteur de 20% de 122 000 € HT par tranche de travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de pays, le champ d'application de cette politique « actions publiques d'accompagnement OPAH » est étendu au cas par cas pour financer spécifiquement des projets communaux ou intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie en partenariat avec la Région.

**II - FINANCEMENT DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT**

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les actions publiques d'accompagnement d'OPAH s'inscrivent dans le cadre des contrats de pays.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2013.....	<b>700 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	<b>346 830 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	<b>208 641 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour..	<b>555 471 €</b>
Disponible.....	<b>144 529 €</b>

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 208 641 € :

*demandes présentées dans le cadre des conventions territoriales des pays*

<b>COMMUNE/ COMMUNAUTE DE COMMUNES - OPERATION -</b>	<b>MONTANT TRAVAUX € HT</b>	<b>SUBVENTION</b>
<b>1) CASTELSAGRAT</b> Aménagement piétonnier des rues du Couvent et de l'Echauguette. OPAA/ACO00534	58 379,80	58 379 x 20 % <b>= 11 675 €</b>

Observation : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.

<b>COMMUNE/ COMMUNAUTE DE COMMUNES - OPERATION -</b>	<b>MONTANT TRAVAUX € HT</b>	<b>SUBVENTION</b>
<b>2) GRAMONT</b> Aménagement du coeur du village : rue du château, réfection du mur au pied du château, de l'ancienne ruelle et aménagement de l'entrée du village. OPAA/ACO00555 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	271 112,00	122 000 x 20 % = <b><u>24 400 €</u></b>
<b>3) LAMAGISTERE</b> Aménagement de la rue Pasteur. OPAA/ACO00759 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	255 000,00	122 000 x 20 % = <b><u>24 400 €</u></b>
<b>4) LAVIT-DE-LOMAGNE</b> Aménagement d'un parc de loisirs et d'un arboretum au lieu-dit Bertranon OPAA/ACO00652 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	74 834,26	74 834 x 20 % = <b><u>14 966 €</u></b>
<b>5) LIZAC</b> Rénovation du faubourg au centre du village. OPAA/ACO00458 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	127 735,31	122 000 x 20 % = <b><u>24 400 €</u></b>
<b>6) MONTBARTIER</b> Aménagement d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier le long de la RD 50 - Tranche 2 . OPAA/ACO00664 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	487 190,00	122 000 x 20 % = <b><u>24 400 €</u></b>
<b>7) MONTRICOUX</b> Aménagements des espaces publics - Tranche 2 phase 1 : place Marcel Lenoir et rue Saint-Antoine. OPAA/ACO00576 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	299 800,89	150 000 x 20 % = <b><u>30 000 €</u></b>
<b>8) SAINT-PROJET</b> Requalification du centre bourg - Tranche 1 phase 1 : RD n°33ter, RD n°19 et abords de la Grand' Rue. OPAA/ACO00460 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	302 884,12	150 000 x 20 % = <b><u>30 000 €</u></b>

COMMUNE/ COMMUNAUTE DE COMMUNES - OPERATION -	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION
<b>9) C.C. DU SUD-QUERCY DE LAFRANCAISE</b> Aménagements des abords du pôle intercommunal de services médicaux et paramédicaux au public à Lafrançaise. OPAA/ACO00669 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2012/Phase 2 validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.	135 257,20	122 000 x 20 % = <b><u>24 400 €</u></b>

**TOTAL.....208 641 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,